

## Conseil départemental UNSS

Mardi 6 Mai 2008

### Inspection Académique de Corse du Sud

---

#### COMPTE RENDU

##### Membres présents :

- Mme Anne MAISTRE, chargée de mission, représentant M. l'Inspecteur d'Académie.
- M. Jean-Martin MONDOLONI, Proviseur de LP Jules Antonini – Ajaccio,
- M. Gérard GAGLIARDI, représentant du SNEP,
- Mme Renée ANDARELLI, représentante du SNALC,
- M. Maxime NORDEE, représentant de la FCPE,
- M. Jean-Michel MEDORI, élu des AS ,
- Mme Hélène CORAZZINI, élue des AS ,
- M. Pascal BOURY, élu des AS ,

##### Membres excusés :

- M. Jean-Pierre CASANOVA, Proviseur du Lycée Laetitia – Ajaccio,
- Mme Geneviève QUASTANA, Principale du Collège Sainte-Marie de S./Petroto-Bicchisano,
- M. Jean-François GIOCANTI, Principal du Collège Arthur Giovoni-Ajaccio,
- Mme ALBERTI-SICARD Chantal, Médecin scolaire départemental,
- Mme Pascale BENEDETTO, Directrice du CDOS,

##### Membres absents :

- M. Pierre CAU, représentant le Président du Conseil Général de Corse-du-Sud,
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant,
- M. le représentant de l'Association des parents d'élèves APC,
- M. Jean-Frédéric DEJEAN, représentant des élèves.

## Ouverture de la séance :

En raison de l'absence de M. l'Inspecteur d'Académie, Mme Maistre, chargée de mission auprès de M. l'Inspecteur d'Académie, ouvre, par délégation, en son nom le deuxième CDUNSS de l'année. Elle rappelle que les statuts prévoient que « Le conseil se réunit au moins trois fois par an ». La troisième pourra avoir lieu fin 2008 (arrêt des comptes, prise de fonction du nouveau directeur du service régional UNSS, ...).

En préambule, et suite au premier conseil départemental, un certain nombre de questions avaient été posées :

- Présence des filles dans les activités UNSS : leur participation reste stable mais il convient d'encourager toutes les initiatives qui permettraient d'accroître leur engagement.
- Création d'une ligne comptable spécifique 2A : cette création souhaitée par le CDUNSS du 15 janvier et relayée par le CRUNSS du 17 mars a été présentée à la Direction Nationale de l'UNSS. La réponse téléphonique obtenue fait apparaître la complexité comptable d'une telle opération et la nécessité, pour l'envisager, d'attendre l'installation du futur directeur régional.
- Un bulletin départemental UNSS, pour ce deuxième conseil, est remis à chaque membre présent. M. CERBAI tient à préciser qu'il est articulé autour des domaines définis au niveau national (pôles compétitif et promotionnel). Une erreur, émanant des sources nationales, s'est glissée dans le tableau statistique des licences (inversion du nombre des filles et des garçons pour le LP Antonini).

Ainsi, on peut constater que :

- Les activités présentes dans le pôle compétition : athlétisme ; cross ; tennis de table ; voile ; escalade ; dans le domaine des sports collectifs, le football, le handball et le volley-ball, activités phares.
- Les effectifs actuels des licenciés : par rapport à la même période de l'année dernière, une augmentation des prises de licences est constatée dans les collèges contrairement à la situation des lycées qui déplorent une diminution. Selon M. GAGLIARDI, cette situation peut aisément s'expliquer dans les LP en raison du grand nombre de stages qui n'autorisent pas la régularité des pratiques et démobilisent les bonnes volontés. Pour sa part, M. BOURY pointe le problème des transports qui affecte les élèves scolarisés dans les secteurs ruraux. La concurrence du sport pratiqué hors de la structure scolaire, en milieu associatif, a également été évoquée.

Pour avoir une photographie précise et détaillée de la situation des AS, un questionnaire a été envoyé à chacune d'entre elles, avant les vacances de printemps. M. CERBAI ne peut que déplorer le manque d'intérêt que ce questionnaire a suscité puisque seulement sept ont été retournés au service régional. Selon Mme MAISTRE, les chefs d'établissement doivent être sollicités afin de « motiver leurs troupes ». Elle suggère d'autre part qu'une réunion de

synthèse soit mise en place avec les coordinateurs des AS, le 28 mai 2008, à Ajaccio. M. CERRBAI mettra en place, le 18 juin 2008, une réunion de réflexion sur le programme académique. M. GAGLIARDI souhaiterait que lors de cette réunion, l'IA IPR EPS, les élus des AS et les représentants des syndicats soient présents, afin de la légitimer. Il serait alors possible d'imposer aux professeurs d'EPS un choix d'activités. M. CERBAI souhaite que la convocation soit nominative.

- Stratégies incitatives : Mme MAISTRE, s'appuyant sur les chiffres attestant de l'engouement des élèves pour le football et le volley-ball, suggère que l'effort pourrait être amplifié autour de ces deux activités, ce qui aurait comme corollaire de resserrer le nombre total d'activités différentes proposées à l'intérêt des élèves. Des journées de masse pourraient judicieusement être organisées. M. CERBAI rappelle que le manque d'installations sportives est un paramètre à ne pas négliger. Pour M. GAGLIARDI, le faible niveau de la masse des pratiquants en football, pour la plupart issus des clubs fédéraux et sur lesquels l'influence des enseignants est faible, mériterait que l'on réfléchisse sérieusement à la question du football « Elite ».

Le conseil départemental propose qu'une réflexion soit engagée au niveau académique avec les enseignants des lycées sur les points qui viennent d'être abordés : nombre de licences en baisse, répartition garçons/filles, choix des activités... Il faut sortir les enseignants comme les élèves de leur pratique routinière et les inciter à se remettre en question. Une coordination entre tous les acteurs est souhaitable pour une meilleure harmonisation. L'accent doit être porté tout particulièrement sur les modalités pratiques de mise en œuvre de cette réflexion académique : ainsi en début d'année scolaire, le questionnaire pourrait être rempli au début ou à la fin des cours d'EPS. Il s'agit surtout d'éviter que cette opération ne soit pas concrètement suivie par des résultats. Echaudé par la tentative précédente, malheureusement avortée par manque de mobilisation, de mutualiser les idées autour du projet lycée, M. CERBAI est conscient des difficultés de cette initiative. Toutes les académies de France sont confrontées aux mêmes enjeux.

Pour sa part, Mme CORAZZINI souhaiterait que tous ses collègues fassent connaître, par sondage, quelles seraient les activités à développer. M. MONDOLONI, en tant que chef d'établissement, approuve cette proposition. Afin de limiter la désaffection qui frappe l'UNSS au profit des clubs, le représentant de la FCPE, M. NORDEE, constatant que la compétition n'est plus aussi attractive pour les lycéens, pense qu'il conviendrait d'élargir les activités aux sports de loisirs, plus conviviaux.

## **Bilan financier :**

La simulation réalisée sur les deux comptes départementaux fait apparaître une situation saine malgré le problème récurrent du coût grandissant des transports aériens. La CCM ne fait pas bénéficier les élèves d'un statut particulier et leur applique le tarif résident, insuffisamment avantageux. Nos seules ressources, les subventions données par la CTC et la DRJS, sont largement consacrées à ce poste.

M. MONDOLONI affirme cependant que des négociations tarifaires sont possibles au cas par cas (billets gratuits). Mme MAISTRE demande au service régional d'adresser un courrier en ce sens, à la direction de la CCM, en lui précisant le volume annuel de nos besoins. M. CERBAI souligne que cette démarche fait déjà partie, en début d'année, des priorités du service.

M. CERBAI tient à orienter la réflexion dans une autre direction. Un choix ne pourrait-il pas être effectué en amont afin de limiter le nombre de déplacements sur le continent ? Il conviendrait alors de privilégier les rencontres dans l'île. M. BOURY, délégué du district sud, relate que, cette année, l'expérience a été tentée avec succès par les équipes des cadets, juniors/seniors en handball masculin et féminin.

Mme CORAZZINI soulève le problème rencontré par l'équipe de handball cadettes du lycée Fesch qui, bien qu'elle se soit avérée la meilleure, n'a pu se rendre aux championnats inter-académiques. M. BOURY tient à rappeler que l'engagement de l'équipe s'est réalisé largement hors du délai légal, invalidant ainsi sa participation.

M. MEDORI regrette le manque de moyens budgétaires du centre inter-AS de rugby. M. CERBAI rappelle que le service régional peut répartir le reliquat entre les centres inter- AS qui le demandent, ainsi que l'atteste la page 8 du présent bulletin départemental n° 2.

## **Questions diverses :**

Le fonctionnement, pour M. MEDORI, d'un « centre inter-AS », du fait de ses spécificités :

- Recrutement sur des établissements différents,
- Garantie d'un certain nombre de licenciés au sein de l'AS « soutien »,
- Accord des chefs d'établissement,  
nécessite des aménagements.

M. MONDOLONI, en temps que chef d'établissement, est favorable à l'amorce d'une ouverture vers d'autres activités pendant quelques années, en voir l'évolution, et décider ensuite.

TZR – Forfaits AS – faire le point avec l'IA IPR EPS pour détacher, éventuellement, ces postes vers des associations sportives en difficulté.

M. CERBAI rappelle les deux prochaines réunions avant la fin de l'année, et son départ en retraite :

- Le mercredi 18 juin 2008 - Réunion académique sur les programmes.
- Le mercredi 25 juin 2008 - Réunion de clôture du district d'Ajaccio.

Fin de la réunion à 11h 45.

Le Secrétaire de séance

M. l'Inspecteur d'Académie

JC CERBAI

Guy RENAUDEAU

